



NOTE DE PRESENTATION
SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS
FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF
2018 DE LA VILLE DE TARNOS

Conseil Municipal du 07 février 2018



Le budget primitif constitue le second acte du cycle budgétaire annuel de la collectivité après le débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 7 décembre 2017.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par la taxe d'aménagement, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville comporte le budget principal et trois budgets annexes Le Pôle de service Bertin, le Lotissement Bertin et la Mission d'Action Culturelle.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le présent document a vocation à répondre à cette obligation.



Les données synthétiques de la situation financière de la Commune

INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES 2018- RATIOS -

Population 2018: 12 717 habitants

	Informations financières - Ratios	BUDGETS		COMPTE ADMINISTRATIF	
		TARNOS 2018 chiffres BP	TARNOS 2017 chiffres BP	MOYENNE DE LA STRATE 2016* (compte des communes)	TARNOS CA 2016 (comptes des communes)
	POPULATION	12 717 hab	12 692 hab	10 000 à 20 000 hab	12 575 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 490,95	1 488,10	1 249	1 446
2	Produit des impositions directes / population	622,79	606,09	546	611
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 692,69	1 598,19	1 382	1 583
4	Dépenses d'équipement brut / population	668,37	464,44	263	143
5	Encours de la dette / population	585,20	627,66	918	674
6	Dotation globale de fonctionnement / population	25,56	25,61	186	51
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,52%	59,62%	52,85%	58,49%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94,90%	99,64%		
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	39,85%	29,06%		
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	34,89%	39,27%	66,45%	42,57%

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 10 en pourcentage

Ratio 8 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.
Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée .
a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Ratio 9 : effort d'équipement de la collectivité

Ratio 10 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.



LE BUDGET PRIMITIF 2018

La construction de ce budget découle du débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté le 7 décembre 2017.

x Rappel des orientations du DOB

- Un contexte financier préoccupant avec des incertitudes sur l'avenir
- Maîtriser des dépenses de fonctionnement avec l'ambition de maintenir le niveau et la qualité des services rendus à la population
- Ne pas augmenter les taux d'imposition
- Maintenir le niveau de subventions dédié aux associations
- Maîtriser la masse salariale
- Poursuivre la baisse de la dette sur la durée du mandat
- Poursuivre les investissements

Les priorités du Budget primitif ont été définies sur cette base

x Ce budget primitif reflète le paradoxe tarnosien

En dépit d'un contexte financier toujours plus contraint et d'une chute de la capacité d'autofinancement d'un tiers en 4 ans, de nombreux projets structurants se concrétisent : le centre ville se dessine, le développement économique prend une dimension nouvelle, et les services communaux restent bien étoffés et continuent à satisfaire les usagers.

Ces réussites sont le fruit d'actions fortes mises en œuvre depuis de longues années, ayant nécessité en leur temps des investissements nécessaires :

- une politique dynamique d'acquisitions foncières qui permet aujourd'hui de concrétiser les aménagements urbains nécessaires,
- le développement patient d'outils de développement économique (création d'un Pôle de Services, création du lotissement Bertin, création de structures favorisant la mise en synergie des nombreux acteurs,...).

Cette situation paradoxale confirme, s'il le fallait, tout l'intérêt à long terme pour notre commune, de conserver aujourd'hui un programme d'investissement ambitieux malgré un contexte financier rendu extrêmement contraint par les politiques gouvernementales successives.

x Un document de prévision et d'autorisation

Le budget primitif est un document d'autorisation, dans le sens où il autorise l'exécutif à engager les crédits à hauteur de ce qui est voté.

Il est également un document de prévision. Bien entendu, sa réalisation divergera au fur et à mesure de l'année, comme en témoigne la comparaison des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs ces dernières années, certaines «lignes» présentant particulièrement une certaine volatilité.



Face à l'incertitude de leur exécution, les crédits proposés sur chaque ligne budgétaire sont donc estimés de façon sincère, et souvent prudente pour la collectivité.

x **La structure budgétaire 2017**

- **la reprise des résultats 2017**

Le budget 2018 reprend par anticipation le résultat de l'exercice 2017 marqué par des excédents importants des sections de fonctionnement et d'investissement. Ces excédents sont notamment dus aux cessions importantes réalisées en 2017 – pour 1 613 722 € - comme nous le verrons ci-après.

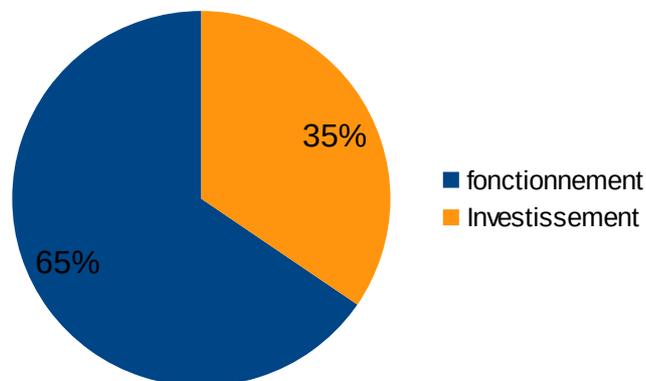
excédent de fonctionnement 2017	1 565 792,51 €
excédent d'investissement 2017	1 933 552,32 €

Cette reprise du résultat 2017 dès l'adoption du budget 2018 permettra de financer :

- les restes à réaliser à hauteur de : 1 675 150 €
- les nouveaux programmes d'investissement à hauteur de : 1 824 194 €

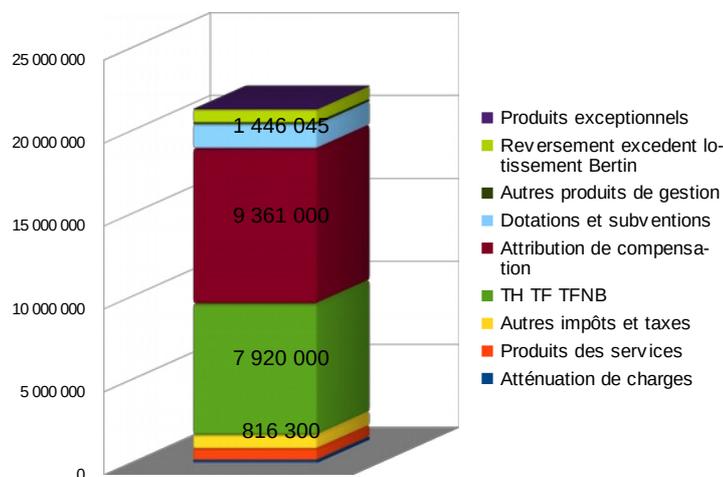
Vue d'ensemble du budget principal

Le budget 2018 s'élève à 32 896 700 €, dont 21 531 700 € en fonctionnement et 11 365 000 € en investissement

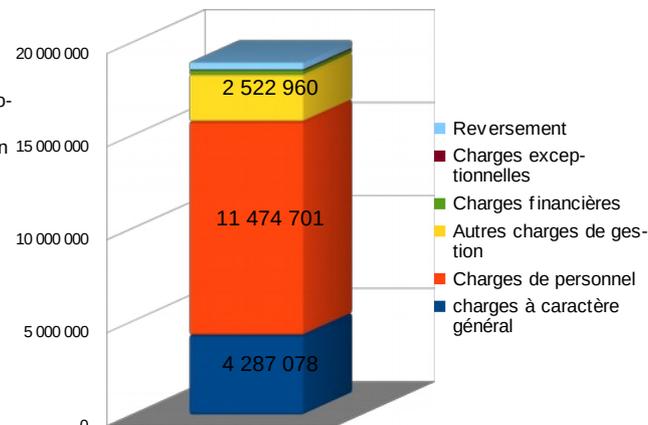


1) La section de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement
(21 327 907 €)



Dépenses réelles de fonctionnement
(18 960 413 €)



Aux écritures réelles s'ajoutent les écritures d'ordre :

En recettes :

- 1) la dotation aux amortissements : 596 587 €
- 2) le virement à la section d'investissement (uniquement une recette prévisionnelle qui ne fait pas l'objet d'une réalisation) : 1 974 700 €

En dépenses :

- 1) les travaux en régie : 158 000 €
- 2) les amortissements de subventions : 40 000 €

■ En recettes (21 327 907 € de recettes réelles)

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
Atténuations de charges	310 712	268 271	217 315	124 930	162 000
Produits des services	609 645	668 877	636 273	749 130	701 855
Autres impôts et taxes	584 875	591 223	703 543	924 476	816 300
TH TF TFNB	7 321 948	8 006 510	7 686 370	7 982 233	7 920 000
Attribution de compensation	9 368 570	9 368 570	9 368 570	9 368 570	9 361 000
Dotations et participations	2 176 890	2 108 096	1 731 466	1 492 969	1 446 045
Autres produits de gestion	145 364	124 573	133 661	120 659	97 000
Reversement lotissement Bertin					800 000
Produits financiers	52	3	4	3	0
Produits exceptionnels	12 936	62 112	41 250	1 645 993	23 707
	20 530 992	21 198 235	20 518 450	22 408 963	21 327 907

Les recettes réelles sont moins importantes que l'année 2017, voici le détail par ligne.



- Le produit des services

	2016	2017	2018
	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
Concession dans les cimetières	2 726	8 279	12 500
Redevance DSP CLSH	19 500	19 500	21 240
Ecole de musique	73 125	89 130	84 000
Ecole des sports	8 337	7 472	8 000
Service jeunesse	27 115	29 036	30 000
Crèches	158 226	167 261	168 000
Restauration scolaire	311 263	358 251	370 000
Mise à dispo personnel (SIAEP AYGAS)	25 830	54 595	0
Autres	10 151	15 607	8 115
Total	636 273	749 130	701 855

Le produit des services baissent au regard du réalisé 2017, mais reste supérieur à la prévision BP 2017. En 2017, la recette correspondant à la mise à disposition de personnel communal auprès du SIAEP est relative à deux exercices (2016 et 2017). Elle prend fin cette année avec le transfert de compétence au SYDEC.

Les produits des crèches et de la restauration scolaire sont en hausse en raison notamment de l'augmentation du nombre de repas servis par la cuisine centrale et de l'optimisation de l'offre d'accueils occasionnels des structures petite enfance.

- les impôts et taxes

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
Produits TH TF TFNB	7 321 948	8 006 510	7 686 370	7 982 233	7 920 000

- **Concernant les 3 taxes (TH TF TFNB)**, en 2017, le produit perçu s'élève à 7,728 m€ auxquels s'ajoutent des rôles supplémentaires importants pour un montant de 254 000 € (qui n'ont pas vocation à se renouveler)

La prévision de cette année prend en compte l'actualisation « mécanique » des bases fiscales soit 1,1 %. La livraison des logements neufs, notamment le programme Loustaunau, ainsi que l'opération « piscine » menée par la DGFIP permet de prévoir un produit fiscal estimé à 7,920 m€.

A noter que le dégrèvement de la Taxe d'Habitation prévu par la loi de finances et amorcé dès cette année sera intégralement compensé jusqu'en 2020. A partir de 2021 la taxe d'habitation n'existera donc plus, sans garantie pour les collectivités du maintien de cette recette.

S'agissant des taux, ils demeurent identiques pour la neuvième année consécutive, conformément à l'engagement du mandat. Néanmoins, cet engagement pourrait être



tributaire du contexte financier particulièrement contraint accueillant des décisions gouvernementales prises après les élections municipales.

- **Les compensations de l'État**

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
Compensation TP	31 127	20 565	17 440	5 428	3 000
Compensation TF	15 627	12 667	10 626	6 151	5 000
Compensation TH	176 466	207 837	165 321	251 848	212 000
Total	223 220	241 069	193 387	263 427	220 000

Les compensations en hausse en 2017 en lien avec les mesures nationales prises en 2015 pour les foyers modestes, retrouveront un niveau moindre pour cette année. Il faut en outre souligner que le montant des compensations versées par l'État sont très en deçà de la perte fiscale que les exonérations engendrent pour les Villes, ainsi que la Cour des Comptes l'a souligné dans un rapport d'octobre 2016.

- **Les autres taxes**

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
Taxe sur l'électricité	137 153	132 423	159 793	179 566	170 000
Taxe de séjour	14 032	31 593	37 641	23 358	49 000
Taxes emplacements publicitaires	21 762	21 236	21 947	115 647	100 000
Taxes droit de mutation	398 400	390 092	467 352	590 180	480 000
	571 347	575 343	686 733	908 751	799 000

Ces taxes ont connu une hausse importante en 2017 :

- La taxe sur les emplacements publicitaires : la TLPE appliquée jusqu'à présent aux dispositifs d'affichage publicitaire a été étendue aux enseignes en 2017.
- pour les taxes additionnelles aux droits de mutation, l'exceptionnel dynamisme du secteur immobilier « ancien » au plan national et local a entraîné une recette supérieure à la prévision. On peut penser que cette tendance restera élevée dans notre agglomération et tout particulièrement à Tarnos.
- La diminution de la taxe de séjour en 2017 s'explique par une demande de délai de paiement d'un important collecteur. Cette taxe sera réglée en 2018.

- **Les dotations et subventions**

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires et l'Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs (ASRE) sont maintenus et versés en fonction des effectifs scolaires
- Les recettes versées par nos partenaires pour la crèche Saint Exupéry (CAF, SAFRAN, CD 40) sont en légère hausse, tandis que la prévision du montant des recettes



liées à notre contrat enfance jeunesse passé avec la CAF est stable.

- La DGF, après une chute vertigineuse (soit une perte de 5,5 millions en perte cumulée sur la durée du mandat), **devrait** se stabiliser, selon les annonces de la Préfecture, au montant de l'année 2017, soit 325 000 €.

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
DGF 2013 2018	1 599 385	1 449 673	1 072 684	637 550	325 763	325 000

- Reversement du budget annexe lotissement Bertin

La vente de deux lots du lotissement Bertin permet d'affecter l'excédent de ce budget annexe en recettes de fonctionnement, contribuant ainsi largement, mais ponctuellement, à la préservation de notre capacité d'autofinancement.

■ En dépenses (18 960 413 € de dépenses réelles)

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
Charges à caractère général	4 265 299	4 411 522	4 286 365	4 171 476	4 287 078
Dépenses de personnel	10 416 771	10 956 406	10 820 530	11 291 711	11 474 701
Autres charges de gestion	2 489 293	2 439 521	2 431 278	2 501 283	2 522 960
Charges financières	282 248	277 088	259 135	224 625	220 000
Charges exceptionnelles	15 576	782	4 495	13 462	21 674
Reversement (FPIC+loi SRU)	298 823	378 137	497 085	530 377	434 000
TOTAL	17 768 010	18 463 456	18 298 887	18 732 934	18 960 413

Les charges à caractère général sont en baisse comparé au prévisionnel 2017 (4 392 424 €) mais en hausse comparé au réalisé 2017 :

- Le nouveau contrat de DSP ainsi que la nouvelle organisation des TAP entraîne une diminution de la Contribution Obligatoire de Service Public versée à l'Association pour le Centre le Loisirs, notre délégataire, passant ainsi de 982 000 € à 900 000 €.
- Les dépenses d'énergie progressent après une diminution en 2017
- Pour le transport scolaire une étude est commandée afin d'étudier des alternatives pour l'organisation des déplacements (domicile-école) pour un montant de 31 000 €

Les charges de personnel : le budget primitif prévoit une hausse modérée de la masse salariale estimée à 1,6 % par rapport 2017. A noter que les dispositions portant sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) débutées en 2017 ont été interrompues. Les mesures qui devaient s'appliquer en 2018 sont reportées à 2019. Les efforts pour contenir ce poste de dépenses important se poursuivront.

La subvention versée au CCAS est en diminution. En effet la vente à l'Association d'Aide Familiale et Sociale d'une partie des bâtiments du Centre social, affectée précédemment à Pôle emploi, permet au CCAS de disposer d'une recette supplémentaire permettant ainsi de minorer la participation directe de la ville au fonctionnement du CCAS.



Les subventions aux associations sont maintenues (tableau joint en annexe de la délibération relative aux subventions).

A noter des subventions nouvelles avec la participation de la Ville au projet Erasmus mené par le collège à hauteur de 4 000 € et la subvention à l'association « Tarnos solid'action » dans le cadre du projet solidaire « Maroc » mené par un groupe de jeunes avec le soutien du service jeunesse.

Reversement du Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) :

La contribution de la Commune au FPIC est stable depuis 2016, elle représente un montant de 420 000 € et pèse lourdement de nos finances au même titre que la diminution des dotations de l'État.

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
FPIC 2013 2018	134 265	206 045	288 435	431 000	420 354	421 000

Le prélèvement dû au titre de la loi SRU (quota de 25 % de logements sociaux) s'est élevé en 2017 à 98 000 €. Cette année aucune dépense ne viendra peser sur notre budget. En effet, les montants d'investissement réalisés par la Ville en 2016 et 2017 en lien avec les logements sociaux ont été déduites du prélèvement, neutralisant ainsi la pénalité due.

- Autofinancement prévisionnel :

Autofinancement Prévisionnel BP	2014	2015	2016	2017	2018
	2 432 600	1 745 050	1 219 100	1 403 900	2 373 000
Sans excédent lotissement Bertin, prise en compte uniquement des dépenses et recettes structurelles					1 573 000

A noter une hausse importante de l'autofinancement prévisionnel 2018 due principalement au reversement de l'excédent du budget annexe du lotissement Bertin suite aux deux ventes de lots programmées en 2018 (lot n° 8 : 474 470 € et lot n° 4 : 305 599 €). Si l'on occulte le reversement de l'excédent du lotissement Bertin (recette exceptionnelle et ponctuelle) l'autofinancement prévisionnel serait de 1 573 000 €, ce montant reflète la maîtrise des dépenses de fonctionnement amorcée en 2015.



2) La section d'investissement

La Ville a présenté l'année dernière son plan prévisionnel d'investissement (PPI) 2017-2020. Il sera actualisé cette année et permettra dans ce contexte extrêmement contraint de planifier des réalisations toutefois ambitieuses.

■ Les recettes

- La taxe d'aménagement :

Pour ce budget la taxe d'aménagement sera importante en raison de plusieurs programmes d'aménagement importants tant de le domaine de l'habitat (Héphaïstos, Graciet, St Nicolas) que dans le domaine économique (CELSA, IUMM/DEFI, Cap 2020 ...). Il convient de souligner que l'instauration par la Ville de la Taxe d'aménagement Renforcée en centre ville, sur le périmètre d'importantes opérations de logements, a permis d'optimiser les recettes – estimation + 430 000 € en 2016 et 2017.

L'estimation de la Taxe d'Aménagement 2018 s'élève à plus de 1 million d'euros, alors que de façon récurrente cette recette s'élevait à 200 000 € jusqu'en 2016..

- Les cessions à l'EPFL :

Le portage de deux acquisitions sera confié à l'EPFL cette année (SOLANA et ARNAÏZ) pour un montant de 392 000 €.

- Les subventions :

* Subvention du CD 40 (FEC) pour le programme des aires de jeux réalisé en 2017 : 10 000 €

* Subvention de l'ADEME pour l'audit énergétique : 5 300 €

* Subvention de l'ADEME pour l'étude chaufferie : 2 500 €

* Certificat d'économie d'énergie pour le restaurant J Mouchet et la chaudière du local mis à disposition des Restos du Coeur : 29 000 €

* Subventions de la région et du CD 40 pour l'étude du plan plage digue : 23 762 €

* Subvention du SMPBA pour les arrêts de bus : 11 000 €

* Subventions du FEADER (europe), de l'État et de l'agence de l'eau pour Natura 2 000 : 11 600 €

* Subventions du CD 40 et de l'agence de l'eau pour l'arrachage de la jussie : 8 000 €

* Subvention de la CAF pour l'acquisition de matériel pour le service jeunesse : 1 100 €

- L'emprunt :

Pour financer les programmes d'investissement le montant prévisionnel du recours à l'emprunt sera de 1 668 000 €.

■ Les dépenses

- Le remboursement du capital de la dette :

En 2018, le remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 1 279 000 €.

- Les principaux projets d'investissement concernent :

- **Les bâtiments** pour près de 2 700 000 € avec notamment le projet de reconstruction du centre technique municipal (1 712 000 €), la mise en accessibilité des bâtiments (245 000 €), la réhabilitation de la maison Belin Garcia...

- **Un programme d'aménagement urbains / VRD / mobilité** de 3 080 000 € avec notamment la réalisation de la place publique Viro (915 000 €), la gestion du stationnement du centre ville (100 000 €), l'aménagement des cimetières (154 000 €), la participation au Trambus (250 000 €), les voiries des Forges (270 000 €) et Ponsolle (500 000 €), le parking du stade intercommunal (100 000 €), des travaux d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux, différents programmes de voirie (178 000 €) ...(voir détail joint aux documents budgétaires)

- **des acquisitions foncières** avec des « portages EPFL » (Lagarde et SOLANA) et des acquisitions réalisées directement par la commune (Breton, ARNAÏZ, Tovar)

- **des acquisitions de mobiliers et matériels** pour les services.

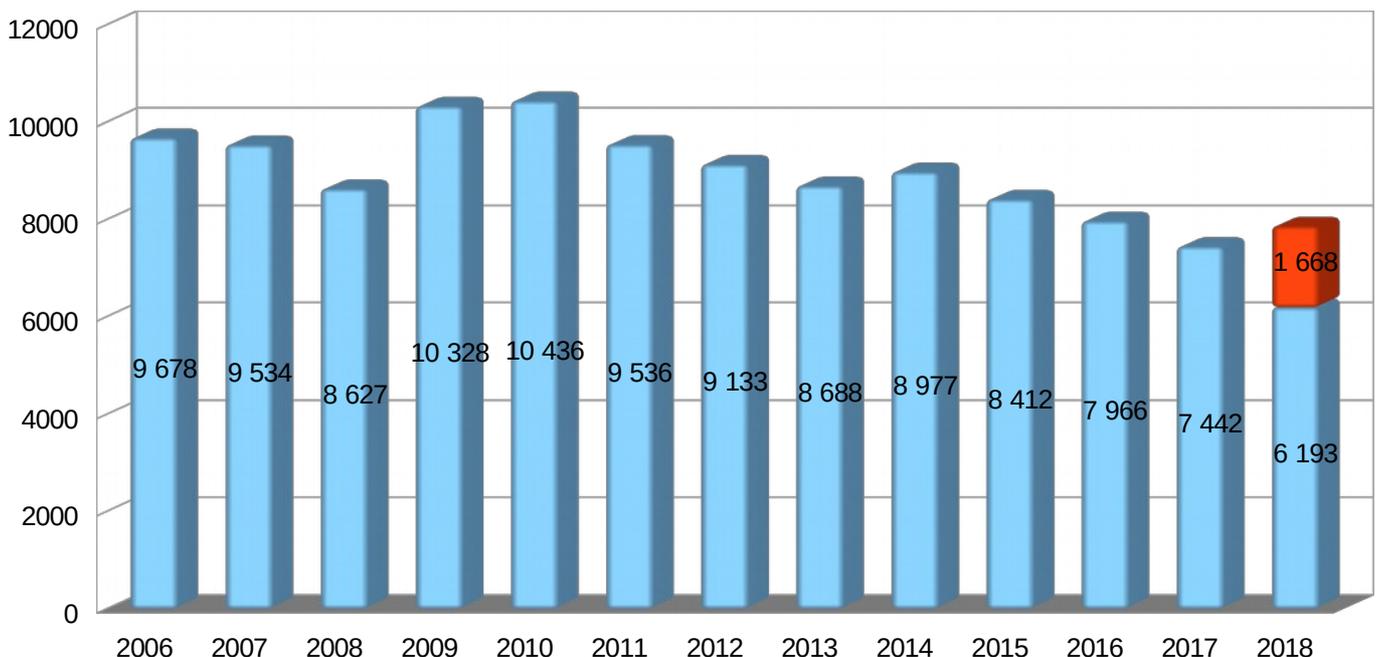
Hors restes à réaliser 2017, les programmes d'investissement présentés au budget s'élèvent à 6,4 millions d'euros.

3) La dette et les engagements financiers de la collectivité.

- **La dette** : l'encours de la dette au 01 janvier 2018 s'élève à 7 442 000 €.

Soit un endettement de 585 € par habitant. Pour rappel l'endettement est inférieur à la moyenne des communes de même strate 918 € (source « comptes des communes »).

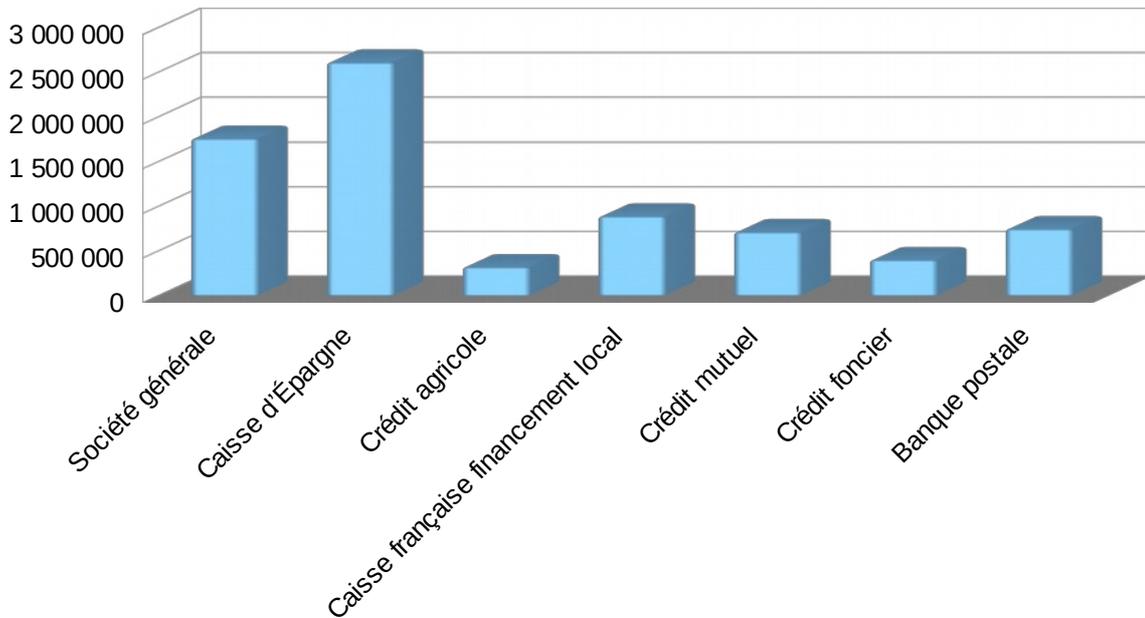
Evolution de l'endettement depuis 2006



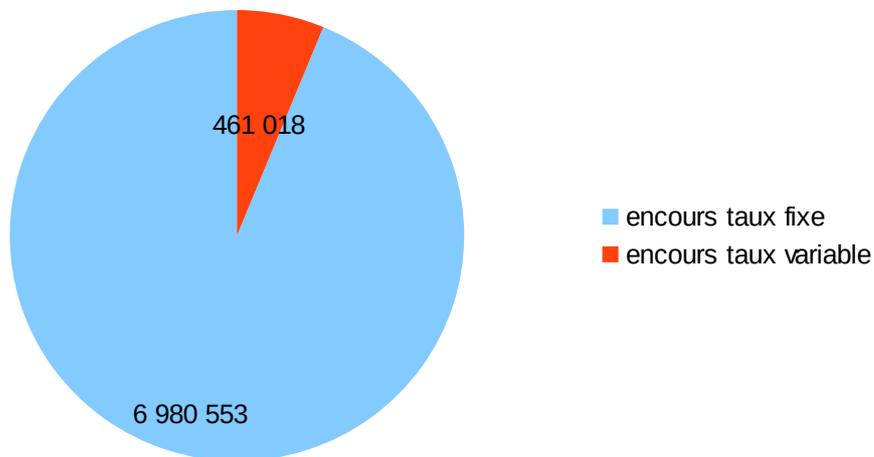


En orange, la zone sur laquelle s'établira l'encours au 31/12/2018 selon le niveau d'emprunt effectivement réalisé, soit un encours maximum de 7 861 000 €.

Encours par prêteurs au 01/01/2018



Répartition de l'encours par type de taux





Un emprunt à taux variable est arrivé à échéance en 2017, la commune ne dispose plus que d'un seul contrat à taux variable dans son stock de dette au 01/01/2018.

- Les engagements financiers de la collectivité

Liste des organismes pour lesquels la commune :

a) ...détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00

b)... a garanti un emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
XL HABITAT	Office public HLM
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION

Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
XL HABITAT (estimation)	857 297,04	19 503,46	non communiqué	non communiqué	non communiqué
COLIGNY	1 310 741,00	815 374,03	90 631,79	16 665,74	73 966,05
COL	4 921 978,67	4 382 371,20	111 898,56	32 719,75	79 178,84
CBE (estimation)	537 500,00	476 487,26	36 095,28	14 465,50	21 629,78
TOTAL	7 627 516,71	5 693 735,95	238 625,63	63 850,99	174 774,67

A noter que le montant de la dette garantie au profit de COLIGNY a diminué du fait de la



cession par COLIGNY des résidences Castillon et OYATS 1 et 2 au cours de l'année 2017.

A contrario la garantie de la dette au profit du COL a augmenté en raison de la garantie accordée par la commune pour les prêts contractés pour la réalisation du projet Saint Nicolas.

Pour mémoire, les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière. Par contre s'agissant des **personnes privées**, les garanties d'emprunt sont encadrées par **3 règles prudentielles cumulatives**, visant à limiter les risques :

1- **plafonnement pour la collectivité** : une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement

2- **plafonnement par bénéficiaire** : le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti

3- **division du risque** : la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %.

Ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

Pour rappel, à ce jour, Tarnos n'a accordé sa garantie que pour des opérations en lien avec le logement social sauf la garantie accordée au CBE pour la réalisation du pôle de coopération (garantie à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt).

c) ...a versé une subvention supérieure à 75 000 €

BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 75 000 EUROS

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	116 791 €
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	105 000 €

- liste des délégataires de service public :

LISTE DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement



4) les tableaux des acquisitions et cessions immobilières :

ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2017

ACQUISITIONS REALISEES EN DIRECT PAR LA COMMUNE	
ACQUISITION SOLANA	142 000 €
ACQUISITION CD 40 PROJET SAINT NICOLAS	4 000 €
ACQUISITION LABY	24 492 €
TOTAL	170 492 €

ACQUISITIONS REALISEES AVEC LE PORTAGE DE L' EPFL	
1° acompte portage LAGARDE	67 500 €
Solde portage POMMARES	10 000 €
TOTAL	77 500 €

CESSIONS IMMOBILIERES 2017

CESSION A M HELLEUX	220 000 €
CESSION A M LEWANDOWSKI	187 000 €
CESSION AU COL POUR PROJET SAINT NICOLAS	4 000 €
CESSION AU COL PROJET HEPHAÏSTOS	1 202 722 €
TOTAL	1 613 722 €

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'identifier certaines activités de notre collectivité.
3 budgets annexes

1. LA MAC (Mission d'Action Culturelle)

Ce budget retrace les actions de la Ville dans l'animation culturelle.

Ce budget s'équilibre à 96 300 €, 52 900 € pour la saison culturelle et l'animation de la médiathèque et 43 400 € pour Jazz en Mars.

2. LE LOTISSEMENT BERTIN

En 2017, suite à la vente SEPA/IUMM, d'un montant de 443 445 €, le prêt relais en cours a pu être remboursé en totalité.

Et suite à cette vente le budget du lotissement s'est clôturé à la fin de l'exercice 2017 avec un excédent de près de 20 000 €.

Désormais les ventes qui seront réalisées vont se traduire par un excédent,



excédent qui sera reversé sur le budget principal de la commune.

Aujourd'hui il reste 3 lots à vendre :

*le lot n° 8 d'une valeur de 474 470 € HT

*le lot n° 4 d'une valeur de 305 599 € HT

2 acquéreurs se sont positionnés pour l'achat de ce deux lots,

* le lot n° 5 d'une valeur de 426 190 € HT.

Les vente des lots n° 8 et 4 sont inscrites au budget 2018 pour un montant de 780 069 € HT. Une fois ces ventes réalisées le budget du lotissement sera excédentaire et cet excédent sera reversé au budget principal de la commune.

3. LE POLE DE SERVICES

Ce budget annexe porte sur l'entretien du bâtiment de l'Espace Technologique Bertin

En fonctionnement 503 000 € (entretien, charges à caractère général, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, virement à la section d'investissement).

En investissement 548 000 € dont 21 000 € des restes à réaliser 2017 (travaux de sécurité, travaux sur la cuisine Eole, remboursement capital de la dette)

A noter que ce début d'année le bâtiment du pôle aura un accès à la fibre optique ce qui permettra de bénéficier du haut débit.